

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2009

## Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Alain BILLEREY, Conseillers

## Excusés :

Mmes, MM. Patrick PLAISANCE, Bernard LITTOT, Patricia TOURDOT, Monique RAPIN

## Procuration :

M. Patrick PLAISANCE à M. Gilles LAZAR  
M. Bernard LITTOT à M. Claude STEVENOT  
Mme Patricia TOURDOT à Mme Flaviana DE MURCIA  
Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



**Le Député-Maire** ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à s'exprimer par rapport au procès-verbal de la précédente réunion.

**Yves MERA**, déclare « M. le Maire, mes chers collègues, nous vous proposons de supprimer la partie de ce compte-rendu relative à la question diverse de Madame Leila SCHOTT, car elle ne concerne pas les affaires de la commune comme le veut le Code des Collectivités Territoriales, mais relève de la justice privée.

Elle n'est d'ailleurs pas adressée au Maire, mais à un conseiller en particulier, par un violent détournement de procédure. De plus, sa question met gravement en cause la Police Nationale de façon erronée, et comporte des accusations sans preuves qui constituent une diffamation, fait prévu et réprimé par le Code Pénal Badinter.

Nous pensions que ces pratiques antidémocratiques étaient bannies de la République, mais nous notons qu'il n'en est rien et nous faisons ici toutes réserves quant aux poursuites pénales qui pourraient en résulter. »

**Le Député-Maire** répond qu'il s'agissait d'une question diverse qui a été reprise telle qu'elle au compte-rendu qui portait bien sur une affaire communale puisque traitant d'un dépôt sauvage de déchets. **Le Maire** souligne qu'il ne souhaite pas faire l'objet d'une nouvelle procédure au Tribunal Administratif pour non respect de la démocratie. Jean-Michel Villaume soumet au vote l'approbation sans changement du compte-rendu, les 3 Elus de l'Opposition Municipale s'exprimant contre.

\*\*\*\*\*

**Le Député-Maire** présente le premier rapport traitant de **la création d'une nouvelle liaison routière reliant l'avenue Jean Jaurès à l'avenue Marcel Paul**, dans l'objectif plus global de **revalorisation de la gare SNCF**. Ce projet a été présenté à plusieurs reprises aux Elus et il s'agit aujourd'hui à l'issue des études, de valider le programme et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres. Parallèlement, **une subvention du Conseil Général de Haute-Saône est sollicitée à hauteur de 11 500€** au titre de la politique d'aide pour la pose de bordure de trottoirs. **Le Député-Maire** rappelle que sur un coût de travaux de **695 000€HT**, nous avons obtenu seulement **41 841€** d'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equiperment.

Le projet de délibération porte enfin sur **l'autorisation donnée au Maire à conventionner avec le SIED 70** pour l'enfouissement des réseaux électriques, sachant que la convention interviendra avec RFF et la SNCF pour autoriser la prise de possession par la Ville, des terrains d'emprise de la route en l'attente des mutations de propriété.

**Rémy BANET** questionne « des ralentisseurs plateaux sont-ils prévus ? Que va devenir l'arbre de l'entrée de la gare ? »

**Le Maire** fait remarquer que cette nouvelle voirie comprendra 1 plateau surélevé destiné à ralentir la vitesse des véhicules. Les premiers travaux sont prévus avant la fin de l'année, sachant que la quasi-totalité des prestations reprendra aux beaux jours, le programme devant être achevé pour l'été 2010.

Simultanément les abords de la gare et les parkings seront aménagés sous maîtrise d'œuvre de la SNCF pour une restitution escomptée en fin d'année 2010. Quant à l'arbre se trouvant dans l'emprise de la future route, il sera malheureusement abattu. Néanmoins, les nombreuses plantations prévues dans le programme compenseront largement cette disparition.

**Philippe BELMONT**, faisant état des problèmes de sécurité rue Marcel Paul, dus notamment à la vitesse, **le Maire** répond que la police a été alertée en vue d'accroître les contrôles sur le quartier.

Soumis au vote, le rapport recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Jean-Jacques JOLY rejoint la salle du Conseil à 18H00.

\*\*\*\*\*

**Claude STEVENOT**, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, synthétise **le rapport établi par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sur la manière dont s'est exercée en 2008 la gestion des déchets qui relève de sa compétence**. Il rappelle que la collecte sélective en porte à porte a été mise en place à Héricourt depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, les villages disposant toujours de points d'apport volontaire. **En 2008, 12 113 tonnes ont été récoltées tous déchets confondus**, contre 11 980 en 2007.

Le tonnage des déchets ménagers baisse quant à lui d'années en années, montrant ainsi l'efficacité de la collecte sélective des matières valorisables. La collecte du verre qui s'effectue uniquement au moyen de points d'apport volontaire, augmente de 2,9% par rapport à l'année 2007.

Vis-à-vis de la déchetterie, cette dernière enregistre 63 700 visites, chiffre largement en recul par rapport à 2007. Le coût facturé aux usagers par le service reste stable, la redevance n'ayant pas fait l'objet d'augmentation.

**Jean-Michel VILLAUME** souligne la bonne gestion du service des ordures ménagères par la CCPH, d'autant que la redevance n'a pas augmenté pendant 3 ans en comptant 2009.

**Gilles LAZAR**, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport constate qu'il y a une prise en compte positive du tri par les habitants, les actions de sensibilisation en milieu scolaire ou encore à l'occasion d'opérations comme le rallye citoyen y contribuant largement.

**Rémy BANET** demande ce qu'est devenue l'ambassadrice du tri et quelles solutions ont été apportées aux points noirs du centre ville ?

**Le Maire** répond que les choses ont bien progressé même si tout n'est pas réglé. Le constat est positif néanmoins autour de la Mairie. A noter qu'une maison du tri sera implantée Place de l'Europe pour mieux intégrer dans l'environnement les points d'apport volontaire.

**Fernand BURKHALTER** fait remarquer que les passages au centre ville ont été intensifiés pour éviter l'amoncellement des déchets et la multitude des conteneurs. L'Adjoint à l'Urbanisme et Président de la CCPH annonce également l'arrivée progressive des ordures ménagères du secteur de Lure au quai de transfert, avant leur acheminement vers Bourogne, sachant que cette organisation relève du SYTEVOM.

**Fernand BURKHALTER** fait état d'une recherche d'emprise foncière pour accueillir le transfert d'une partie de la déchetterie qui ne peut se situer qu'en bordure de la future RN. La déchetterie actuelle aurait vocation à devenir déchetterie verte, selon la décision prise par le SYTEVOM compétent dans la gestion et l'exploitation de ces structures.

**Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que les déchets augmentent et que la déchetterie d'Héricourt malgré l'ouverture de celle de Saulnot, est saturée. Il estime que le législateur a un travail à faire vis-à-vis de la réduction des emballages.

**Rémy BANET** rebondit sur les propos du Maire en déclarant : « Comment pouvez-vous dire que la déchetterie est saturée alors que vous constatez une baisse de sa fréquentation ? »

**Claude STEVENOT** lui répond que le volume déposé par habitant augmente.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions. (MM. MERA, BANET et BEHRA)

\*\*\*\*\*

**Le Député-Maire** rappelle ensuite l'engagement municipal pris à l'occasion du budget 2009 ayant trait à **la programmation de la construction d'un dojo**.

Dans un premier temps, il est prévu de diligenter les études de maîtrise d'œuvre afin de bien mesurer la hauteur des besoins au regard des souhaits exprimés par les clubs d'arts martiaux. La consultation des architectes potentiels a été effectuée et **Jean-Michel VILLAUME** informe que le choix s'est porté sur le jeune cabinet BAAM de Mulhouse dont l'approche environnementale est particulièrement intéressante ceci dans un niveau d'honoraires des plus compétitifs avec 8%, mission de portage du chantier incluse.

**Danielle BOURGON**, Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, souligne l'importance d'intégrer la notion de basse consommation pour ce projet.

**Gilles LAZAR** fait remarquer que la création de 2 tatamis permettra de satisfaire aux souhaits des nombreux clubs présents dans la cité. A noter que ces derniers seront bien entendu consultés pour la mise au point du projet définitif.

**Yves MERA** demande si le tatami actuel à la Halle Marcel Cerdan sera conservé, **le Maire** faisant remarquer à ce dernier qu'un tel équipement n'existe pas la Halle Marcel Cerdan mais se trouve au-dessus des ateliers municipaux.

**Yves MERA** poursuit en déclarant : « M. le Maire, mes chers collègues, une fois de plus, vous puisez dans notre programme municipal de 2008 les idées qui manquaient à votre imagination défailante. En pillant nos projets, vous vous interdisez de nous reprocher la prétendue vacuité de notre programme, tout en faisant une politique de droite. A qui ferez-vous croire que vous représentez encore l'électorat de gauche à Héricourt ? Notre vote sera donc l'abstention positive. »

Ce point ne donne pas lieu au vote s'agissant d'une note d'information.

\*\*\*\*\*

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal adopte :

→ une subvention de 1 000€ est accordée à l'Union des Chocolatiers Pâtisseries Glaciers de la Haute-Saône afin de soutenir l'organisation du Salon du Chocolat qui se tiendra à Héricourt – Halle Marcel Cerdan les 24 et 25 octobre prochains.

Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances, précise que le budget global de cette manifestation est de l'ordre de 15 000€ et que la CCPH a de son côté attribué 1 000€ de soutien.

Patrick PAGLIA, Conseiller Municipal délégué aux Commerces et Animations, déclare regretter la non participation de commerçants héricourtois.

Le vote est unanime.

→ La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales de la Ville pour la délivrance de bons d'achat de Noël, est reconduite comme l'an passé à hauteur de 8 755€ soit 85€ pour les 103 agents qui ne bénéficient pas d'une dotation pour tenue vestimentaire.

Le vote est unanime.

→ 3 subventions sont accordées aux associations choisies par les jeunes lauréats du tirage au sort organisé dans le cadre du Forum des Associations. Tout en remerciant les bénévoles s'étant impliqués dans cette action, Chantal GRISIER, Conseillère Municipale déléguée aux Animations Socioculturelles, liste les 3 associations concernées à savoir **La Vaudoise Gymnastique qui recevra 100€, SGH Basket 50€ et SGH Athlétisme 45€**

Le vote est unanime.

→ Une aide de 259,17€ est accordée sur proposition de Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education, pour 3 sorties scolaires organisées par l'école Saint Joseph.

Le vote est unanime.

→ Sur proposition du Député-Maire, le parc urbain aménagé sur l'ancienne emprise de la Place d'Armes du Quartier Maunoury sera baptisé le dimanche 18 octobre prochain à 10H30 à la mémoire du Maréchal de France Michel-Joseph MAUNOURY. Jean-Michel VILLAUME indique qu'une plaque commémorative sera dévoilée, qu'une petite cérémonie militaire rendra hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts et qu'après la visite de cette esplanade, les invités pourront jouir d'un moment musical avant le traditionnel vin d'honneur.

Rémy BANET demande si, sur le panneau, il sera rappelé qu'il était Maunoury. Le Maire répond par l'affirmative.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET, Yves MERA déclarant « ne voulant pas risquer d'être traités de maréchalistes, nous nous abstenons »).

→ Le programme d'élimination des eaux claires parasites est modifié dans sa planification 2009/2012 pour prendre en compte 2 situations exceptionnelles à savoir : à Byans la réhabilitation du collecteur eaux usées qui doit être réalisé parallèlement à la remise en état des conduites d'eaux pluviales programmée en 2010. Concernant les rues de la Libération, d'Alsace et de Colmar, une étude approfondie doit être diligentée pour éviter que l'étanchéité du collecteur ne génère des infiltrations souterraines aux maisons voisines.

Claude STEVENOT rapporteur, fait remarquer que l'aménagement de l'ovoïde desservant des bassins d'eaux pluviales en amont de la station d'épuration devra être réalisé très prochainement.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions, le Maire étant habilité à la signature d'un avenant à la convention qui nous lie avec l'Agence de l'Eau.

→ Au titre des alignements de voiries, 2 demandes de permis de construire ont fait l'objet d'une condition imposée au propriétaire de céder gracieusement à la Ville quelques m<sup>2</sup> de terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie publique. 31m<sup>2</sup> seront ainsi prélevés de la propriété Joly-Mercier rue de Haguenau et 19m<sup>2</sup> concerneront les conjoints Ruez-CIPIC rue Sainty.

Yves MERA déclare « M. le Maire, mes chers collègues, dans certains cas, la gratuité peut devenir la source d'un enrichissement abusif. La loi vous autorise, certes, à acquérir ces terrains gratuitement, toutefois, elle ne vous interdit pas de dédommager les citoyens spoliés en leur offrant l'estimation des domaines, ce qui ne serait que justice.

Nous nous abstenons donc de voter cette délibération, que nous jugeons antisociale. »

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education, dresse le bilan de la rentrée scolaire 2009/2010 qui a constaté 2 changements : l'un relatif au périmètre scolaire des enfants de tout le quartier de St Valbert qui sont désormais scolarisés à la maternelle G. Paris et l'école Grandjean, l'autre ayant trait à l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à la maternelle Jules Ferry. Madame VARESCHARD relate ensuite la visite dans les écoles présidée par le Maire le 10 septembre dernier, où il a pu être constaté que la rentrée s'était déroulée dans de très bonnes conditions.

Une crainte pèse néanmoins sur l'école R. Ploye où les effectifs à la baisse justifieraient la suppression d'une classe, l'Inspection Académique ayant toutefois décidé de surseoir à cette décision. L'inquiétude demeure néanmoins pour 2010/2011, ceci d'autant si la sortie de Zone d'Education Prioritaire se confirme.

Jean-Jacques JOLY se félicite du maintien du nombre de classes et qualifie le quartier de « poumon de la ville d'Héricourt » où le maintien de la qualité de vie et l'éducation des enfants sont primordiales.

**Yves MERA** déclare « M. le Maire, mes chers collègues, La ZEP ayant permis de résoudre les problèmes scolaires de la période antérieure, elle n'a pas lieu d'être maintenue, sauf à créer un privilège incompatible avec l'égalité républicaine. Personnellement, je serais pour avoir partout des classes à effectif très réduit, mais la République ne peut les financer sans fermer les hôpitaux, les commissariats de Police, et supprimer les dotations aux communes. Le budget de l'Education Nationale reste la plus grosse dépense de l'Etat, ce qui signifie qu'elle est la priorité du Gouvernement, et que si l'école est gratuite, elle a cependant un coût qui est loin d'être négligeable. Je tenais à vous le rappeler. »

**Le Député-Maire** répond à Monsieur MERA qu'heureusement que le budget de l'Education reste le premier de l'Etat. Ceci étant il fait remarquer à Yves MERA qu'il a du mal à le suivre sur la ZEP où les bons résultats scolaires sont justement dus à son classement et que la suppression des postes de personnel du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) ne seront pas sans avoir des conséquences néfastes sur la qualité de l'enseignement. **Jean-Michel VILLAUME** estime qu'une Zone Urbaine Sensible sans Zone d'Education Prioritaire est un non sens.

**Gilles LAZAR** déclare à Monsieur MERA que sa position est celle du Gouvernement, alors que rien ne justifie la suppression de la ZEP à Héricourt. Le Gouvernement fait des « coupes sombres » et des moyens sont retirés à l'Education Nationale.

**Martine PEQUIGNOT** insiste sur le fait que la situation en termes de chômage et de précarité n'a pas changé à Héricourt qui a besoin de conserver sa ZEP, pour laquelle il faudra se battre.

→ Sur proposition d'**Alain BILLEREY**, l'Office Public d'Habitat de Haute-Saône au titre d'un lotissement sur Vyans le Val est autorisé à rejeter les eaux pluviales dans le bassin d'écrêtement de Bussurel.

**Rémy BANET** demande qu'elle est la différence, si elle existe, entre un bassin de rétention des eaux pluviales et un bassin de rétention d'orage ? Y a-t-il double emploi ?

**Gérard SCHARPF**, Premier Adjoint, répond par des éléments techniques sur cette question.

Le vote donne lieu à 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Le bilan des animations d'été organisées au niveau du Centre Simone Signoret** est présenté par **Dahlila MEDDOUR**, Adjointe à la Jeunesse. Elle rappelle les Actions Jeunesse Citoyenne, l'une qui a eu lieu du 06 au 10 juillet avec la CCPH pour l'entretien du chemin de randonnée et la seconde qui s'est déroulée du 20 au 24 juillet pour poursuivre la rénovation de transformateurs électriques. A chaque fois, 10 jeunes se sont investis et recevront comme convenu, une bourse d'un montant individuel de 115€.  
Le vote est unanime.

Les séjours, l'un dans les Alpes de Haute-Provence et l'autre dans les Vosges, ont chaque fois concerné une dizaine de jeunes et les activités proposées à la carte à la journée ont touché entre 5 et 16 jeunes selon l'attractivité du loisir proposé.

Enfin, le séjour expérimental destiné aux familles monoparentales à Sète du 04 au 11 juillet présente un bilan social très positif incitant à sa reconduite.

Indépendamment du rapport d'activité, le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les conventions pour la mise en place des animations des clubs.

→ **Gilles LAZAR** poursuit dans ce registre par **les animations sportives de l'été**, où les jeunes ont pu s'adonner au handball et au football sur le city stade des Chenevières ou bien encore à des séances de natation. L'activité piscine a eu beaucoup de succès puisqu'une cinquantaine d'enfants en ont bénéficié. **L'Adjoint au Sport** rappelle la gratuité d'accès aux activités proposées sur ce type d'animations.

Depuis la rentrée, le service des sports outre les interventions scolaires, amplifie les animations sur le nouveau city stade des Chenevières et propose des sorties récréatives les mercredis après-midis.

→ **2 parcelles de terrain dont les derniers propriétaires bien qu'identifiés nominativement ne peuvent être joints, sont réputées être « biens vacants sans maître »**. Une procédure de recherche individuelle des derniers propriétaires connus a par conséquent été diligentée comme la loi l'exige. A l'issue du délai légal aucune personne ne s'étant manifestée, les biens peuvent être versés au patrimoine communal conformément aux textes en vigueur, selon les explications données par **Fernand BURKHALTER**, rapporteur de ce dossier.

Une première parcelle de 1 447 m<sup>2</sup> ainsi qu'une seconde de 157 m<sup>2</sup> sont donc versées au patrimoine communal à la demande de la CCPH pour l'aménagement de la zone du Chêne Sec.

Enfin, un terrain de 1 000m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une même procédure cette fois-ci pour permettre l'aménagement de la mise en 2X2 voies.

Le vote est unanime.

→ Une parcelle de terrain de 1 700m<sup>2</sup> est cédée gracieusement à la demande des héritiers de Monsieur LORENZ au profit de la Ville en contrepartie d'abattage d'arbres souffrant de maladie et menaçant de tomber. Pour répondre à **Rémy BANET**, la valeur du terrain situé en zone naturelle aux Vignes, est sensiblement équivalente au montant de la prestation qu'aura à supporter la Ville, les héritiers en question résident en Alsace et ne sont pas en mesure d'entretenir cette emprise.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ Un avenant au marché à bons de commande vient ajuster les montants annuels du marché de grosses réparations de voirie signé le 16 janvier 2006 pour une durée de 4 ans avec l'entreprise COLAS, l'augmentation sur 4 ans de 4,38% devant être formalisée par la signature d'un avenant.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Le Député-Maire** évoque ensuite le départ du Directeur du Centre Simone Signoret, l'intéressé ayant été muté à la Ville de Montbéliard à sa demande à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. **Le Maire** rappelle l'historique de la création de l'emploi d'attaché territorial pour assumer les fonctions de directeur de cette structure sachant que la première personne recrutée sur cet emploi en 2003 a été mutée à la Ville de Lyon en septembre 2004 avant l'arrivée de Patrick BRALERET. **Jean-Michel VILLAUME** rappelle qu'entretiens le poste de Directeur de la Cohésion Sociale a été créé dans l'objectif de coordonner les actions du Centre Communal d'Action Sociale et celles du centre socioculturel. La présence d'un cadre supérieur qui coiffe aujourd'hui les deux structures susvisées permet d'engager la **procédure de recrutement du nouveau directeur sur la base d'un emploi de type animateur territorial ou assistant socio-éducatif**.

**Jean-Jacques JOLY** intervient pour saluer le travail effectué par Patrick BRALERET estimant qu'à présent les fondamentaux du centre social ont été mis en place.

**Le Maire** fait remarquer que la compétence du centre social est à présent reconnue depuis la municipalisation.

Le vote donne lieu à 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ La convention de déneigement avec le Département de la Haute-Saône est reconduite pour une période de 3 ans sur la base d'une compensation que nous verse le Département à hauteur de 4 768€HT.

**Rémy BANET** interroge par rapport aux nomenclatures de niveau de service, ce à quoi **Gérard SCHARPF** répond que cette classification marque la différence entre le simple déneigement et l'action de salage.

**Jean-Michel VILLAUME** pour sa part, fait remarquer qu'une réflexion est engagée en vue de la mise en place d'une politique de salage raisonné.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Le Député-Maire** poursuit par son souhait d'être remplacé au conseil d'administration du Lycée Louis Aragon, sa charge de travail ne lui permettant pas d'être assidu à cette structure. Il propose d'être remplacé par **Gérard SCHARPF** – Premier Adjoint, cette proposition étant acquise à la majorité, l'Opposition se prononçant contre.

**Yves MERA** déclare à ce titre : « M. le Maire, mes chers collègues, le Maire est membre de droit du Conseil d'Administration du Lycée Aragon, mais s'il refuse dorénavant cette charge, il ne renonce pas pour autant à son indemnité de Maire. Nous touchons là l'impossibilité pratique du cumul des mandats de Député et de Maire, ledit cumul se résumant de plus en plus à un cumul des revenus.

Rien ne justifiant qu'un Maire absorbé par sa tâche de Député continue à exercer un mandat local, nous demandons la démission de Monsieur VILLAUME de son mandat de Maire, qui, de son propre aveu, ne peut plus s'en acquitter correctement. Et c'est en toute logique que l'Opposition Municipale votera contre ce rapport. »

→ Le point suivant est en fait une information quant à la mise en place du plan de continuité des activités dans l'hypothèse d'une propagation de la pandémie de grippe A H1N1. **Le Maire** passe la parole au Directeur Général des Services, **Claude BOUCLET**, qui évoque la manière dont serait organisée l'accueil minimum du public, toujours dans l'hypothèse d'un scénario catastrophe, sachant que des complémentarités ont été passées avec la CCPH, à titre d'exemple afin de garantir le maintien du service de ramassage des ordures ménagères.

Outre cette mutualisation des ressources humaines, les chefs de services ont tous été sensibilisés sur les mesures pouvant être mises en place dans le but d'éviter autant que faire se peut, le contact direct avec le public tout en assurant un niveau d'accompagnement des populations.

Une information est également donnée sur la mise en place de la campagne de vaccinations, sachant que les centres seront limités à 3 sur la Haute-Saône à savoir uniquement Vesoul, Lure et Gray. Cette proposition de la Préfecture a fait réagir Jean-Michel VILLAUME qui a adressé une demande au Préfet afin que les équipes de médecins et infirmiers puissent se déplacer sur Héricourt et pourquoi pas Luxeuil.

**Gilles LAZAR** indique que les médecins généralistes vaccinent déjà contre la grippe saisonnière, aussi les patients héricourtois ne comprennent pas qu'il faille aller à Lure alors qu'il existe du personnel de santé compétent sur place.

**Rémy BANET** demande « faudra-t-il justifier être dans l'incapacité d'aller au centre de vaccinations de Lure pour bénéficier de l'équipe mobile ? Comment le prouver ? Nous recevons des informations contradictoires : suis-je trop jeune pour être vacciné ? »

**Claude BOUCLET** précise que l'équipe mobile ne se déplacera que pour les personnes empêchées dans les maisons de retraite ou les personnes handicapées, sachant que cette vaccination reste un acte de volontariat.

→ **Le Député-Maire** donne ensuite lecture d'un **projet de motion qu'il soumet à l'examen de l'Assemblée en vue de réagir contre le projet de privatisation de La Poste** à travers un débat public et surtout un référendum sur le service public postal. Le projet de motion dénonce les risques de dégradations du service à la population notamment en milieu rural où d'ailleurs des milliers de bureaux de poste ont d'ores et déjà été supprimés, laissant place à de simples partenariats sur les communes concernées.

**Jean-Michel VILLAUME** invite les Elus à s'exprimer sur ce projet de motion :

**Danielle BOURGON** fait la déclaration suivante : « Les Elus Verts sont opposés à la notion de rentabilité et à la tactique de l'usure de la poste, les services publics sont de plus en plus menacés et nous pouvons constater chaque jour des reculs que ce soit, dans l'éducation, la santé ou la culture. Aujourd'hui c'est la poste, service public emblématique, qui est menacée par un projet de privatisation. C'est ce que prépare la transformation de l'établissement public en société anonyme qui sera soumise à l'Assemblée Nationale cet automne. Aujourd'hui le service rendu à la personne disparaît (les plus touchées seront les communes rurales) au profit de la rentabilité. Avec des suppressions d'emplois (50 000) qui iraient contre un service performant, Avec une redistribution des charges de travail plus importantes pour le personnel postal, les pressions et le stress : France Télécom à payé un lourd tribut de ce choix Public Privé : 24 suicides.

Lors de la modification de la constitution en février 2008 le gouvernement Sarkozy a inscrit le droit à référendum dans la constitution, mais depuis rien n'a été mis en œuvre pour que cette promesse soit applicable. Nous devons exiger un référendum sur l'avenir de la poste. C'est pourquoi nous sommes partie prenante du Comité national, (composé d'associations, de syndicats et de partis de gauche) pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Les élus Verts sont et seront présents dans ce combat pour un service public de qualité, pour l'aménagement du territoire, et pour l'intérêt général. Quelques chiffres : depuis 2002 ce sont plus de 6100 Bureaux de poste qui ont été transformé en partenariat plus de 50 000 emplois supprimés et depuis le début de l'année 7400 bureaux de poste supprimés ce qui fait 3 par jour sans concertation ni dialogue. C'est la privatisation et la démobilitation du service public qui sont en marche. »

**Leila SCHOTT** déclare : « le gouvernement veut changer le statut de la poste pour la privatiser. Etes-vous d'accord avec ce projet ? oui ? non ? » C'est parce que le service public appartient à tous les citoyens que demain matin, dans notre ville, toute personne de plus de 18 ans , quelque soit sa nationalité, pourra répondre à cette question dans les deux bureaux de vote mis à disposition. Les organisateurs veulent porter le fer contre le gouvernement même si celui-ci dément toute volonté de privatisation comme l'affirmait encore Christine Lagarde mardi dernier sur France inter, je cite « qu'il n'était pas question de privatiser la poste et a exclu que le projet de loi puisse faire l'objet d'un référendum organisé par l'Etat » privatisation qui fera mal avant tout aux usagers mais aussi aux petites communes qui manquent déjà d'écoles, de commerces, de médecins, de transports en commun...et qui reste un des derniers lien social avec nos aînés.

C'est ignorer que le lien entre la population et la poste est extrêmement fort et que, par conséquent, les gens ne sont pas ...ou plus ..dupes !

Le projet de changement de statut de l'entreprise est le prélude logique à une privatisation qui amènerait la Poste sur le chemin qu'ont pris tous les services publics mis dans une telle situation : France Télécom, EDF, GDF. Si la dégradation de la présence postale et du service rendu au public sur le territoire est déjà entamée, la situation ne pourrait que se dégrader sous l'emprise de la concurrence et de la rentabilité exigée.

Cette décision, après les privatisations partielles ou totales de France Télécom, d'Air France, d'EDF et de GDF, mettrait un service public de plus dans les bras du marché (les cheminots ont du souci à se faire !).

Les banques ont été à l'origine de la crise par leur politique de placements à risques. La Banque postale est jusqu'à présent restée en dehors des pratiques les plus graves. Avec le Livret A, elle a permis pendant des années de collecter l'épargne populaire pour financer le logement social. Alors qu'un pôle financier public serait aujourd'hui nécessaire pour impulser une véritable politique financière décidée par l'Etat (logement social, environnement, crédit aux entreprises et aux particuliers), la décision du gouvernement va à l'inverse. Les banques sont très intéressées par cette évolution : elles se sont précipitées sur le Livret A et proposent maintenant aux clients qu'elles ont captés d'autres produits « plus attractifs ». La Société générale se rapproche de la Banque postale pour certaines de ses activités, espérant ainsi bénéficier du crédit de la Poste auprès de la population et de ses lieux d'implantation.

La Banque postale est aujourd'hui garante du droit au compte pour tous, quelles que soient les difficultés de chacun. Ce droit, pour avoir du sens, doit pouvoir s'exercer réellement par une proximité des services accessibles à tous, notamment aux plus démunis. Or, déjà, la Poste tente de restreindre l'accès de ceux qu'elle juge ne pas rapporter assez d'argent. La présence postale et le personnel disponible dépendent strictement, non pas du nombre d'opérations réalisées dans les bureaux de poste mais du montant de ces opérations, en particulier de celles de la Banque postale

Résultat de cette recherche de rentabilité liée à l'ouverture à la concurrence, les évolutions ont déjà amené la fermeture de nombreux bureaux, dont sont maintenant menacées certaines petites villes. À leur place, on installe des agences postales dans des boutiques pour lesquelles des règles minimales ne sont pas respectées : aucune garantie de la pérennité de la présence de ces agences, aucun respect de confidentialité des opérations... La présence postale soumise à des exigences de rentabilité beaucoup plus importantes risque demain de reculer encore. Alors que les gouvernants et l'entreprise parlent de modernisation nécessaire, rien n'est fait pour que la Poste l'entreprenne au service du public.

La privatisation de la poste est aussi l'expression de la volonté d'extension du champ de la finance. La Poste ne doit pas participer au Monopoly international car cette privatisation s'inscrit dans le cadre d'une évolution européenne globale.

Que ce soit avec la Banque postale, ou par le rachat d'opérateurs postaux dans d'autres pays, la Poste cherche aujourd'hui à se placer au premier rang pour participer au démantèlement des postes étrangères, dépossédant ainsi les populations locales de leurs services publics. Le véritable objectif de financement recherché par ses dirigeants et par le gouvernement est là : dégager les moyens d'achats à l'étranger. Si la Poste participe à la privatisation d'opérateurs étrangers, sera-t-il possible de refuser demain la sienne ?

Vous l'aurez compris, le Petit Travail Tranquille et les fonctionnaires targués de fénéants ne sont plus du tout d'actualité ! Aujourd'hui des tire-aux-flancs, il y en a partout, il suffit de regarder également en haut lieux et en bonnes places ...Donc dans ses activités, la poste est déjà « privatisée », même si l'Etat détient la majorité du capital. Alors que le profit revienne à l'Etat ou à un patron et aux actionnaires, il y a toujours profit à partir des ratios d'exploitation c'est à dire des agents et de leur salaire. C'est donc bien ici le constat du pouvoir de l'argent et des doctrines qui l'alimentent donc à nos yeux : aucune justification économique puisque bénéfiques déagés.

Nous traversons un contexte politique et social particulier. Cet événement constitue un point de rassemblement d'un certain nombre de forces syndicales, associatives, politiques, voire médiatiques, qui refusent de laisser s'engager les réformes les unes derrière les autres sans réaction. □ Le premier succès remporté par la campagne contre le fichier Edvige montre qu'attaquer le gouvernement sur des réformes touchant l'ensemble de la population peut porter ses fruits. Même si l'objet est différent, le fait est qu'une signature massive de l'appel, liée à des prises de positions d'origines diverses, a amené le gouvernement à un premier recul. Obtenir un million de signatures en faveur d'un référendum, et en s'appuyant sur le tout nouveau droit d'initiative populaire, aurait une forte valeur symbolique. La question du service public concerne la société entière. Par ailleurs, seuls, les syndicats de la Poste ne trouveraient pas de moyens plus efficaces pour s'opposer à la privatisation que ceux qui ont été mis en œuvre dans les autres secteurs. La mobilisation citoyenne est indispensable. France Télécom, comme la Poste veut le faire aujourd'hui, a changé de statut ; au bout de treize ans, le bilan est édifiant : 27 % de l'entreprise appartenant à l'État, qui ne dispose même plus d'une minorité de blocage, une politique dictée en tous points par le marché et les actionnaires, des suicides de salariés harcelés et précarisés au nom de la rentabilité.

Demain les élus communistes et les forces de gauche seront tous unis pour lutter contre le projet gouvernemental qui vise à dissoudre le service public en France : doit-on rappeler que le chef de l'Etat avait promis de ne jamais privatiser EDF !

Donc nous n'allons tout de même pas nous laisser traiter de menteur lorsque par exemple le secrétaire général de l'UMP (X. Bertrand) accuse les forces de gauche de propos mensongers lorsque l'on parle de privatisation de la poste

Encore une fois, ce gouvernement a la mémoire courte mais les français, eux, ne peuvent pas se payer ce luxe de l'oubli : la crise que nous venons de traverser nous le rappelle quotidiennement. Le collectif national, qui regroupe près de soixante organisations, a mis en place du 28 septembre jusqu'à demain des votations citoyennes pour que la population s'exprime massivement alors que le gouvernement a refusé l'organisation d'un référendum sur la question. Nous appelons chacune et chacun à y participer. Demain : votons !

**Yves Méra déclare** « M. le Maire, mes chers collègues, votre incohérence est sans limite ! Vous l'avez oublié, le Président Mitterrand, et l'entrée de la France dans les Etats-Unis d'Europe, calqués par Jean Monnet sur le modèle ultra-libéral américain...

Vous les avez oubliées, les directives européennes tendant à tout privatiser, sauf l'armée, la police et la justice... La Poste n'est pas sur la liste, vous le saviez. Vous les avez oubliées, les premières mesures de privatisation de La Poste, en 1997, sous le gouvernement Jospin...

Vous l'avez oubliée, la dette postale de 6 milliards d'euros... Vous l'avez oubliée, la mise en concurrence de la Poste à partir de janvier 2011.

Vous l'avez oublié, le besoin de financement de la dette et des investissements nécessaires pour faire face à la concurrence... Vous les avez oubliés, la dette et le déficit colossal de l'Etat, qui l'empêche d'augmenter le capital de la Poste sur son budget... Vous pétitionnez aujourd'hui contre les mesures voulues et adoptées par la gauche au pouvoir, sans s'être donné la peine de regarder les conséquences de ses actes... Vous pensiez peut-être que l'Europe serait sociale ? C'est raté.

Imaginons maintenant les conséquences du maintien de la Poste dans son statut actuel : faute d'investissement, elle serait condamnée à disparaître ! Où trouver les 3 milliards 600 millions d'euros nécessaires à sa survie ? Dans vos poches d'élus de gauche, ou bien dans celle des employés de la Poste ? La belle affaire... C'est ainsi que le plus ancien service public d'institution royale sera fatalement détruit par la république. Votre conservatisme nostalgique est touchant, mais totalement incohérent. Car la Poste ne peut survivre à la concurrence sans être privatisée !

Il est trop tard pour revenir en pleurnichant sur vos décisions passées. Trop tard. Le principe de réalité et l'intérêt des postiers nous conduisent donc à voter contre une motion qui serait contre-productive, si elle était suivie d'effet.

**Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer qu'aucune disposition européenne n'impose le changement de statut de La Poste, laquelle a d'ailleurs présenté un bilan positif de 40 Millions d'Euros l'an passé.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre (Opposition Municipale).

\* \* \* \* \*

**Le Député-Maire** invite ensuite Rémy BANET à exprimer sa question diverse, tout en rappelant au préalable qu'une question diverse n'est pas un rapport, car la manière dont est présentée cette dernière par les membres de l'Opposition pourrait prêter à confusion. **Jean-Michel VILLAUME** invite donc ces derniers à ne plus intituler « rapport » les questions diverses qu'ils souhaitent voir évoquer en fin de séance, questions qui ne donnent pas lieu à un vote.

**Rémy BANET** présente la question diverse suivante :

« M. le Maire, mes chers Collègues, le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Héricourt tombe cette année et je ne vois toujours rien venir qui soit à la hauteur de l'engagement citoyen total des combattants et du sacrifice suprême des victimes. Rien en tout cas qui soit comparable au mois du Brésil, ni à la semaine Boris Vian, qui rassemblait les enfants des écoles, les artistes, chanteurs et musiciens, avec baptême de rue etc...

Relativiser cet événement pose en effet question : est-ce du révisionnisme historique ou du négationnisme ? Faut-il en conclure que vous regrettez d'avoir été libérés, et vous auriez préféré maintenir la domination de la France par une puissance étrangère, elle-même dirigée par le parti de la barbarie ? »

**Jean-Michel VILLAUME** répond que l'Opposition rappelle la majorité à un devoir de mémoire alors qu'à un rapport précédent concernant le baptême du parc urbain du quartier Maunoury, cette même Opposition s'est abstenue. Il interroge Monsieur BANET sur la date de la libération d'Héricourt ceci pour lui faire remarquer que plus d'un mois nous sépare de cette manifestation qui sera organisée le dimanche qui suivra le 18 novembre, avec toute la solennité qui s'impose. Nous nous attacherons à y mettre une touche particulière afin de marquer ce 65<sup>ème</sup> anniversaire.

**Rémy BANET** fait remarquer que certaines manifestations sont annoncées six mois à l'avance.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** avant de lever la séance, souhaite faire état des manifestations particulièrement riches avec **le mois du Brésil** qui a débuté le 29 septembre et ce jusqu'au 24 octobre prochain. Des moments forts sont prévus le week-end des 3 et 4 octobre, sans négliger toutes les manifestations, expositions ou projections qui auront lieu au Centre Signoret ou à la Médiathèque les samedi et dimanche de la semaine suivante.

Parallèlement au mois du Brésil, l'**exposition Héricourt Montmartre** animera les espaces de la Tour du Château. Enfin la **Fête du Livre « Enlivrez-vous »** se tiendra à la Médiathèque de dimanche 4 octobre et la **Compagnie de Théâtre La Cotonnière qui fête son 10<sup>ème</sup> anniversaire**, se produira à la salle des fêtes durant la première semaine d'octobre avec un moment fort le samedi 10 en soirée.

**Le Maire** lève la séance vers 20 heures en donnant rendez-vous au **LUNDI 14 DECEMBRE prochain à 17H30** pour une nouvelle assemblée.

Le Député-Maire  
Jean-Michel VILLAUME